

soeur andrematt enfin que ie ne soit obligée de demender L'aumone. si vous ne me l'envoyera[!] pas ie vous proteste que ie serez Contrainte d'aller demender L'aumone."

Original, mit Siegel - AH 81, 258-259 - Blatt 258^V leer

97

1712 April 23., Solothurn

A

SCHREIBEN VOM [FRANZ. SECRETAIRE-INTERPRETE LAURENT-CORENTIN DE LA] MARTINIERE [AN DEN ZUGER LANDESHPTM. BEAT JAKOB II. ZURLAUBEN]

"Je profite de l'occasion du present porteur pour vous renouveler mes tres humbles obeissances. Je luy ay donné un passeport qui luy servira toutes les fois que vous Jugerés a propos de l'envoyer Jcy [- es war die Zeit des 2. Villmergerkrieges! -].

M [Pierre-Hector] l e G u e r c h o i s [Intendant der Freigrafschaft Burgund] escrit du 19. qu'il est de retour a Besançon, et que s'il a esté apporté du retardement a l'effet de la grace que le Roy [L u d w i g XIV.] a accordée a Vostre L. Canton au suiet des ... [2000] sacs de grains, c'est qu'il n'y a pas longtemps que le traité a esté fait entre m.^{rs} [Joachim Passera] de l a C h a p e l l e [ebenfalls von der franz. Ambassade] et P r o s t, et que les Chemins des Montagnes [hier konkret des Juras gemeint] ont esté Impraticables a cause des neiges, mais qu'il faut esperer que la belle saison mettra l'Entrepreneur en estat de faire Jncessenment sa fourniture. La lettre de M le Guerchois est arrivée hier.

Mademoiselle vostre fille [M a r i a H e l e n a B a r b a r a Zurlauben, die sich damals als Pensionärin entweder im Kloster Visitation oder an der franz. Ambassade in Solothurn aufhielt] se porte fort bien, vous pouvés compter ... que son seiour dans cette maison luy sera utile.

On assure que la Paix est faite avec l'Angleterre [- dieser Frieden zwischen Frankreich und England sollte freilich erst am 11. April 1713 in Utrecht Wirklichkeit werden -], mais Jl faut attendre de scavoir qu'elle est signée avant que d'y adjouster une entiere foy.

s.E. [der franz. Ambassador François-Charles de Vintimille, Comte du L u c] m'ordonne de vous faire ses tendres compliments agréés que J'y adjouse le fidelle et respectueux attachement avec lequel ...

Le R.P. P e t i t vous fait mille compliments.

Je fais des vœux sinceres pour le repos, la paix et le bonheur du L. Corps helvetique".

Original - AH 81, 260-261 - Blatt 261^V leer

98

1712 Juni 21., Luzern

A

SCHREIBEN VOM [SPAN. AMBASSADOREN LORENZO VERZUSO, MARCHESE DI] BERETTI-LANDI, [AN DEN ZUGER LANDESHPTM. BEAT JAKOB II. ZURLAUBEN]

"Je me reiovis infinim.^t que votre ... Canton ait resolu de concourir a la paix [- 2. Villmergerkrieg! -]. quand on ne peut faire autrem.^t la prudence requiert, que pour sauver tout le Corps on laisse couper un bras. Il est vray que les conditions [die anlässlich der vom 8. Juni - 13. August 1712 in Aarau stattfindenden gemeineidg. Tagsatzung, an der vom 2. August weg auch Beat Jakob II. Zurlauben teilnehmen sollte, ausgehandelt wurden]¹ sont ameres, que la fatalité est visible; qu'on devoit, et qu'on pourroit faire mieux, mais ne seroit il pis, si apres tant des irregularitez on fit la derniere de perdre tout?

Je vous prie ... de faire aller a leur destination les deux lettres icy iointes. ...

Les Hollandois veulent toujours la Paix [- dieser Frieden zwischen Frankreich und Holland sollte freilich erst am 11. April 1713 in Utrecht zustande kommen -], la Reine d'Ang.^{re} [A n n e] a leur fait dire par l'evêque de ... [Bristol, John R o b i n s o n] son Plenipoten.^{re} qu'elle renonce solemmellem.^t a tous les Alliances, qu'elle a avec les etats Generaux. Cela les a mis dans la derniere Consternation. Bon gré, mal gré il faut qu'il passe par là".

1) s. EA VI 2, 1672 (Nr. 750)

Original - AH 81, 262-263 - Blatt 263^V leer